

Compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2014

Le 20 juin 2014, le conseil municipal s'est réuni à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Paul Bujar, Maire.

Présents : Mmes Dongo – Garnier – Grammaire – Jozy – Leclercq – Legras - Abt – Carpanese – ALASTRA
MM Bujar – Colin – Guerin – Guerinot – Josset – Mathias – Poirette – Serrier – Waibel - Lamoril

Absents : Mme Cayn représentée par Mme Alastra
M. Roussel représenté par M. Mathias
M. Dham représenté par M. COLIN
Mme Charligny

Secrétaire de séance : François Colin

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2014

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

La liste des délégués, présentée par les Conseillers municipaux majoritaires a été adoptée (18 voix pour – 2 bulletins nuls). Mme Carpanese et M. Waibel n'ont pas pris part au vote. Les Conseillers municipaux minoritaires n'ont pas présenté de candidats.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de M. Guérinot, Adjoint chargé des Associations, il a été procédé à l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année budgétaire 2014-2015.

A la demande de M. Waibel, il a été précisé que la demande présentée par l'Alliance Foot a été minorée, compte tenu des résultats financiers excédentaires de l'année écoulée.

D'autre part, à la question concernant les activités de l'Association Cap Romilly à Villenauxe, il a été précisé que la demande de subvention, en plus des installations mises à disposition par la Collectivité, était justifiée par l'intérêt qu'elle suscitait auprès des Jeunes locaux (une vingtaine recensée) permettant une pratique encadrée de ce sport.

La demande présentée par l'association Rockaldo's, bien que ne figurant pas au tableau, a été satisfaite à hauteur de 2 600 € pour répondre à un besoin spécifique de cette association.

M. Waibel s'est abstenu sur le vote de la subvention au CAP Romilly sur Seine.

Mme Legras n'a pas pris part au vote de la subvention du Comité des Fêtes ainsi que M. Guérinot pour Dynamic Danse et Mme Cayn pour l'USV Basket en raison de leur qualité de président ou membre du bureau des associations concernées.

ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LA CENTRALE NUCLEAIRE DE NOGENT SUR SEINE

M. Guérinot a été désigné comme le représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de la CLI dont la mission est de veiller au bon fonctionnement de la Centrale nucléaire de Nogent dans le domaine de la sécurité et de l'information du public.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS »

M. Poirette, Adjoint délégué à la sécurité, a fait un rapport de présentation sur le dispositif envisagé pour lutter, préventivement, contre la délinquance à l'échelon local. (Les statistiques ont démontré que les faits délictueux étaient relativement limités à Villenauxe).

M. Poirette a fait valoir une longue expérience professionnelle pour justifier les mesures qu'il préconise dans le cadre d'un plan qui est placé sous l'étroit contrôle des autorités préfectorales.

S'il a été admis que ces mesures préventives engageaient la responsabilité du Maire, plusieurs voix se sont élevées (MM. Josset-Lamoril-Guérin-Waibel-Carpanese) pour mettre l'accent sur la nécessité de réaliser une étude préalable plus approfondie pour mieux appréhender les problèmes que peuvent engendrer des mesures touchant aux libertés individuelles, dont le Maire doit être également le garant. (tout dispositif sécuritaire pouvant ouvrir la porte à des abus de pouvoirs)

En fonction des nombreuses interrogations soulevées par nombre de conseillers municipaux et sur proposition du Maire, il a été convenu de ne pas adopter en l'état les propositions présentées par M. Poirette et de « retravailler » le dossier pour mieux répondre aux préoccupations évoquées.

Chacun étant conscient de l'intérêt que pourraient présenter des mesures préventives, ce dispositif ne peut, toutefois, se concevoir que dans le cadre d'une étroite coopération avec les services de la gendarmerie, dans un contexte dont il faut relativiser l'importance à Villenauxe.

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 21 H 30

Villenauxe-la-Grande, le 23 juin 2014

Le Secrétaire de séance

Le Maire

F. COLIN

P. BUJAR